



Bulletin d'inscription du mercredi 6 septembre au mercredi 18 octobre 2023

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre Quotient de Ressource (QR) et de votre commune d'habitation :

1. Vous habitez Villers en Arthies ou votre commune est conventionnée avec la commune de Villers en Arthies

Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre **Quotient de Ressources 2023 (QR)** à calculer en fonction de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021. Pour information, le QR ne correspond pas au quotient familial de la CAF !

Ce tarif comprend la journée d'activité de 8h à 18h30, le repas du midi et le goûter.

Comment calculer votre QR pour l'année 2023 : QR = revenus imposables du foyer / (12 x nombre de parts du foyer)

Exemple : si revenus imposables du foyer = 28 000 € et nombre de parts = 3, alors QR = 28000 / (12 x 3) = 777

2. Votre commune n'est pas conventionnée avec la commune de Villers en Arthies : Tarif unique

- **Pour connaître la liste des communes conventionnées :** Contacter Adapte95, Villers en Arthies ou directement votre commune.

Votre commune peut conventionner à tout moment avec la mairie de Villers en Arthies.

Vous pouvez nous contacter (ADAPTE 95 au 01.30.31.13.22 / 06 79 06 05 13 / lesfilous@adapte95.org) afin de connaître son évolution mais aussi contacter votre commune, car elle peut décider de ne pas conventionner mais d'octroyer une participation financière directement aux familles.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant*
Villers en Arthies ou les communes ayant conventionné	9,65 €	11,15 €	11,90 €	14 €	16,75 €	19,35 €	11,90 €
Communes non conventionnées	50,10 €		/		52,20 euros		
½ journées communes conventionnées	17 € Repas compris. Tarif unique de 12h à 18h30 uniquement si école le mercredi matin						
½ journées communes non conventionnées	31,90 € Repas compris. Tarif unique de 12h à 18h30 uniquement si école le mercredi matin						

* A noter : Le tarif « 3^{ème} enfant » ne pourra être appliqué que si les 3 enfants ou plus sont inscrits sur la même journée.

Nom, Prénom et Age de l'enfant :		Age	
Du mercredi 6 Septembre au 18 octobre 2023			
7 jours			
Inscriptions* accueil de loisirs		Inscriptions* accueil étendu	
de 8h00 à 18h30		7h30 - 8h00 18h30-19h00	
mercredi 6 septembre 2023	<input type="checkbox"/>	7h30 - 8h°	<input type="checkbox"/>
mercredi 13 septembre 2023	<input type="checkbox"/>	7h30 - 8h°	<input type="checkbox"/>
mercredi 20 septembre 2023	<input type="checkbox"/>	7h30 - 8h°	<input type="checkbox"/>
mercredi 27 septembre 2023	<input type="checkbox"/>	7h30 - 8h°	<input type="checkbox"/>
mercredi 4 octobre 2023	<input type="checkbox"/>	7h30 - 8h°	<input type="checkbox"/>
mercredi 11 octobre 2023	<input type="checkbox"/>	7h30 - 8h°	<input type="checkbox"/>
mercredi 18 octobre 2023	<input type="checkbox"/>	7h30 - 8h°	<input type="checkbox"/>
Tous les mercredis de la période	<input type="checkbox"/>	7h30 - 8h°	<input type="checkbox"/>

* cocher les jours de présence

° l'heure d'émargement sur le cahier fera foi

Accueil de loisirs		Accueil étendu	
Coefficient de ressources	_____	forfait : 1 euro par matin	_____
tarif journalier :	_____	1 euro par soir	_____
nombre de jours :	_____	nombre de matins	_____ x1€
Total A	_____	nombre de soirs	_____ x1€
+ C* : Cotisation annuelle de 2 € par famille (Rayer C si cotisation déjà réglée)		Total B	_____
TOTAL GENERAL (A+B+C*) :		_____	
Banque	_____		
N° de chèque	_____ à l'ordre d'ADAPTE 95		